

clr

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA CRECHE FAMILIALE  
DE GRETZ - TOURNAN**

Compte-rendu de la séance 28 Septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt huit septembre à vingt et une heures, les membres du Syndicat Intercommunal de la Crèche Familiale de Gretz-Tournan, légalement convoqués, se sont réunis 10, rue de Provins à Tournan en Brie, sous la présidence de Mme. Carmen CARPENTIER, Présidente.

**Etaient présents :**

Mme. CARPENTIER, titulaire de Gretz-Armainvilliers, Mmes. BADOZ GRIFFOND, PORTE, suppléantes de Gretz-Armainvilliers  
Mme. COURTYTERA, M. SONTOT, titulaires de Tournan en Brie, Mme. MONOT suppléante de Tournan en Brie.

**Etaient excusés :** Mmes. GAIR, HEMET, M. KHALOUA.

**● Approbation du CR précédent:**

Le Compte-rendu de la séance du 2 Mars 2015 est adopté sans modification.

Mme. Courtytera demande à ce que les convocations lui soient aussi adressées par mail.

**● Information rentrée 2015 :**

Un point est fait par Mme. CARPENTIER sur les effectifs ; la crèche compte 20 assistantes maternelles (10 dans chaque commune), 62 enfants (30 de Gretz et 32 de Tournan) pour un taux horaire moyen de 1,22 € ; il y a 48 demandes non satisfaites (11 de Gretz et 37 de Tournan).

Pour l'année 2016, M. POURCINE est chargé de faire une projection financière en vue de l'embauche éventuelle de 2 à 3 assistantes maternelles supplémentaires. Cette demande est émise par les élus de Tournan.

M. Sontot se charge des relations avec la Mairie de Tournan pour diverses interventions à faire sur le bâtiment : électricité, réparations fenêtres, peintures salle d'activité.

**● Le point financier :**

A ce jour, les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 57 % avec 55 % pour les dépenses à caractère général, 63 % pour les dépenses de personnel.

Pour les recettes de fonctionnement, l'année 2015 fera apparaître un moins-perçu pour les participations de famille ainsi qu'un surplus de 140.000 € au titre de la participation de la CAF.

En investissement, 4 % des dépenses prévues ont été réalisées ; l'achat de tables et de chaises va se concrétiser sous quelques jours. Une modification logicielle est aussi prévue.

**● REGIE D'AVANCE :**

**LE CONSEIL SYNDICAL,**

Vu le décret n°2012--1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22,

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder au paiement en espèces ou par chèque de menues dépenses de fonctionnement conformément aux crédits budgétaires votés,

**ENTENDU** l'exposé de Madame Carmen CARPENTIER, Présidente, qui évoque la nécessité d'instituer une régie d'avance,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**DECIDE**

-d'instituer une régie d'avances afin de régler ces menues dépenses,

-autorise Mme. la Présidente à prendre tous les arrêtés et décisions nécessaires à la mise en place de la dite régie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**● QUESTIONS DIVERSES :**

La prochaine réunion des assistantes maternelles aura lieu à Tournan le 16 Novembre.

Pour le Noël de la crèche, il convient de réserver une salle à Tournan pour un après-midi.

La Présidente,  
Carmen CARPENTIER

